

Cpac Info

esticides

Bulletin N° 006
Avril- Juin 2009

Enfin! Un Laboratoire Sous Régional d'Analyse de Pesticides en vue.



Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)
Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC)

Sous le haut patronage de S.E.M. Le Vice PM, MINADER du Cameroun et sous la Présidence de S.E.M. Le Commissaire, Infrastructures et Développement Durable de la Commission de la CEMAC

REUNION DE PLANIFICATION DU PROJET DE LABORATOIRE INTER-ETATS D'ANALYSE DES PESTICIDES ET DE CONTROLE DE QUALITE DES ALIMENTS EN AFRIQUE CENTRALE (LIEAP)

DU 27 AU 30 MAI 2009 A L'HOTEL SAWA DE DOUALA



**Les homologations communes des pesticides
du CPAC bientôt opérationnelles**

Sommaire



3



4



6



9

Cpac Info
pesticides

Supervision Générale :
S.E. Le Président Antoine NTSIMI

Directeur de la Publication :
Dr. NKOUKA Nazaïre

Rédacteur en Chef :
Benoit B Bouato

Collaboration :
Serge LIALE

Logistique :
Timothé MVOM

Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun

Tél./Fax : (237) 22 20 31 99

Standard : (237) 22 21 19 69

E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org

Site-web : www.cpac-cemac.org

Edito 3

Réunion CPAC-CropLife

Compte rendu de l'atelier réglementation CPAC du 21 au 22 avril 2009, à l'hôtel SAWA Douala 4

Discours de bienvenue du président CROPLIFE

Cameroun, M Henri FOSSO 6

Mot du Secrétaire Permanent du CPAC 7

Atelier de Kribi

Atelier sur la définition d'un plan national de gestion des pesticides au cameroun 9

Réunion LIEAP

Discours d'ouverture du représentant du Vice Premier Ministre/MINADER 10

Discours de Son Excellence Monsieur le Commissaire de l'IDD 11

Mot de bienvenue du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala 13

Extrait des rapports des commissions 15

Rapport final de la Reunion de Planification 16

Etat des lieux des laboratoires dans les pays de la CEMAC 19



B. B. BOUATO

Chers Lecteurs,

La période en cours est l'une des plus prolifiques de la vie du CPAC. Pour preuves, en moins de deux mois, le CPAC vient de franchir des étapes décisives de sa mise en place, tel que prévue dans son programme initial. Il s'agit premièrement de la négociation avec l'industrie, mais aussi avec d'autres intervenants dans le processus d'homologation de pesticides, du passage des homologations nationales, à l'homologation commune de pesticides au niveau du CPAC.

Cette étape était considérée comme la plus délicate de tout le processus de mise en place du CPAC pour plusieurs raisons :

d'abord, il y a un problème de transfert de la souveraineté nationale à une entité commune sous régionale, avec tout ce que cela comporte d'inquiétudes, à l'instar de la perte d'avantages individuels au profit de la communauté. Cette inquiétude qui ne se percevait pas au moment de la signature des accords au niveau supérieur des états, se manifeste maintenant au moment de la passation effective à la communauté, des activités qui sont considérées comme lucratives par certains ;

ensuite, il y a des incertitudes sur la capacité du CPAC à assumer la relève ;

Concernant la capacité du CPAC à organiser les sessions d'homologation, il est à noter que depuis le lancement des activités du CPAC en Novembre 2007, le CPAC a eu à mener certaines activités pour la préparation aux homologations :

- 1-les directives pour la création des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP), qui sont entrain d'être mis en place ;
- 2-Certains outils pour l'homologation ont été conçus tels que :
 - les fiches d'évaluation des dossiers d'homologations;
 - les critères d'homologations des pesticides ;
 - l'élaboration de la base de données sur les pesticides;
 - la fiche de demande d'homologation en ligne (sur notre site Web : www.cpac-cemac.org)
- 3-Formation des membres du CPAC en Israël et très prochainement en France, en Egypte, au Mali et aux Pays Bas. En plus de ces formations, ces membres auront aussi l'appui et l'expérience des 3 experts membres du CPAC du Cameroun qui ont l'habitude de conduire les sessions d'homologations au sein de leur pays. Il en est ainsi aussi des membres du CPAC du Tchad, qui bénéficient de l'expérience de l'homologa-

tion commune du Comité Sahélien de Pesticides (CSP).

4-En ce qui concerne le Secrétariat Permanent proprement dit, nous sommes préparés pour le traitement des dossiers d'homologation commune des pesticides. Car le Secrétaire Permanent a suivi des formations en traitement de dossier d'homologation, au sein de l'homologation Française et au niveau du Programme Initiative Pesticides à Bruxelles.

En plus de ces formations, il a été membre du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) à BAMAKO au Mali, où il a participé aux sessions d'homologation de ce Comité pendant environ 07 ans, pour le compte du CPI/UA (Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine).

Sans toutefois oublier que le CPAC a mis en place les dispositifs les plus modernes en la matière, qui peuvent lui permettre de faire des homologations assistées par le système des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

L'autre étape de la mise en place du CPAC est la prise en charge du projet LIEAP (Laboratoire inter-états d'analyse de pesticides en Afrique centrale). Ce laboratoire étant un outil indispensable aux activités de gestion et de l'homologation commune de pesticides en zone CEMAC, la prise en charge de ce projet s'est imposé au CPAC. C'est pour cela que le Secrétariat permanent du CPAC a fait ressusciter ce projet dormant au CPI/UA pour le mettre dans le circuit de financement des projets de la CEMAC. Pour y parvenir il a fallu que ce projet soit dépoussiéré, réajusté et soumis à la hiérarchie de la Commission de la CEMAC, afin d'obtenir un financement pour sa planification. Cette réunion de planification, qui a vu la participation des imminents scientifiques dans le domaine venant de différents pays du monde, vient de se tenir avec succès à Douala du 27 au 30 mai 2009. Le rapport issu de cette réunion est entrain de subir un travail approfondi pour aboutir à un document de réalisation du projet. Nous sommes conscient sur le fait que le plus difficile dans ce genre de projet est le suivi du stade actuel jusqu'à son aboutissement. Mais soyez-en rassuré : le Secrétariat permanent du CPAC, avec l'appui constant de la hiérarchie de la CEMAC est décidé d'en faire son cheval de bataille, afin de sauver l'Afrique centrale de la marginalisation honteuse dans ce domaine.

La présente édition du CPAC info pesticides est consacrée entièrement à ces deux temps forts de la vie du CPAC en espérant renouer avec ses rubriques habituelles à la prochaine édition.

Compte rendu de l'atelier réglementation CPAC du 21 au 22 avril 2009, à l'hôtel SAWA Douala



THEME

Communication efficace pour combattre les contrefaçons et renforcer l'utilisation responsable des produits et technologies de plantes.

SOUS COMMISSION II

Mise en œuvre des procédures d'homologations CPAC

CO-ORGANISATION

CPAC et CROPLIFE Afrique de l'Ouest et du Centre.

PROGRAMME DE L'ATELIER

Suivant le programme de l'atelier réglementation CPAC ci-dessous, qui a eu lieu dans les salles de conférences du GICAM du 21 au 22 Avril 2009 ;

1^{re} Session : CEREMONIE D'OUVERTURE

Mardi 21 Avril 2009, la matinée de 8heures à 10 heures était consacrée à la cérémonie d'ouverture avec des allocutions diverses entre autres Mot de Bienvenue, par CROPLIFE Cameroun ; des discours (Secrétaire Permanent du CPAC,

CROPLIFE Afrique Middle East et du représentant du MINADER au Cameroun.)

2^e Session : SEANCE PLENIERE

La matinée s'est poursuivie par des présentations et des discussions diverses, en séance plénière, dont la collecte de ces différentes informations est consignée dans le dossier ouvert à cet effet.

La suite des présentations et discussions s'est poursuivie dans l'après midi avec les sujets comme les LMR ; les PI /Anti-CTF et les stocks obsolètes /PASP ;

3^e Session : TRAVAUX EN COMMISSIONS

En fin d'après midi les participants se sont divisés en deux Groupes (sous-commission) :

Sous-commission 1 :

- Mise en œuvre du CoC international ;
- Formation et renforcement de l'utilisation des responsables PPPs

Sous-commission 2 :

- Rappels sur l'initiative CPAC /Activités en cours ; présentés

par Monsieur BOUATO Benoît, Secrétaire Permanent du CPAC ;

- La préparation du projet de formulaire de demande d'homologation,
- Discussion et adoption du formulaire de demande d'homologation ;
- autres sujets : protocoles d'essais, frais d'évaluation des dossiers d'homologation de pesticides et produits déjà homologués dans la sous région

La sous-commission 2, constituée en atelier s'est réunie au cours des travaux dont les points sont évoqués ci-dessus. Un rapport des travaux, et une liste des participants ont été présentés, discutés et adoptés par tous les participants présents à ladite sous-commission dont les grandes parties du rapport sont constitué de :

- Rappels sur l'initiative CPAC : Activités en cours :
- Rappels sur l'initiative CPAC ;
- Activités réalisées.
- Activités à mener et Projets ;
- Activités en cours au CPAC (Avril 2009)
- Coopération internationale dans le cadre du renforcement des capacités du CPAC ;
- Et autres activités énumérées au cours de l'exposé...
- Présentation du projet de formulaire de demande d'homologation ;
- Discussion et adoption du projet de formulaire de demande d'homologation et étiquetage ;
- Les résolutions / recommandations.

Mercredi 22 Avril 2009, les deux sous-commissions ont poursuivies leurs travaux suivant le programme qui leur a été proposé à cet effet.

Les travaux relatifs à la sous-commission 2, suspendu dans la soirée du Mardi 21 Avril 2009 dans une atmosphère très tendue des différents participants à cause de la position jugé ambiguë du délégué du Cameroun sur le point concernant le début des homologations au CPAC, se sont poursuivis au cours de la journée dans l'harmonie et dans une ambiance très détendue après un compromis sur ce point, qui a aboutit à des résolutions prises unanimement pour s'assurer du processus de mise en place du CPAC et de son avancé vers ses premières homologations, en bénéficiant de l'expérience camerounaise en la matière.

L'annexe de la réglementation commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC dans laquelle des fiches sur les formulaires de demande d'homologation et d'étiquetage sont comprises, a été approuvée à l'unanimité en rappelant que ce document, ayant fait l'objet d'une ratification par les Ministres en charge de l'agriculture des Pays de la CEMAC, ne saurait être remis en cause.

4^e Session : SEANCE PLENIERE ET CEREMONIE DE CLOTURE

En fin d'après-midi, les deux commissions se sont réunies pour

la restitution des travaux des ateliers ; puis a suivi un peu plus tard la cérémonie de clôture avec l'intervention et la satisfaction des différents participants qui se sont donné rendez-vous l'année prochaine, donc en 2010. Les médias étaient également et activement présents lors de la cérémonie de clôture avec des questions et préoccupations diverses.

DINERS

A la fin de la journée, un dîner a été offert à la résidence de Monsieur Henri FOSSO, Président de CROPLIFE Cameroun, comme cela fut le cas la veille où le CropLife Afrique de l'Ouest et du Centre a offert un dîner dans les jardins de Sawa Hôtel.

LES RESOLUTIONS

A la suite du débat nourri ouvert par le président de la séance, les résolutions suivantes ont été prises par l'ensemble des participants :

- En vue de faciliter le démarrage des procédures d'homologation commune de pesticides par le CPAC,, il a été recommandé au Secrétaire Permanent de saisir la Commission de la CEMAC pour le transfert des sessions d'homologation de pesticides des commissions nationales au CPAC.
- Des modalités de transition doivent être définies pour faciliter ce transfert :
- La période de transition proposée est d'une année ;
- L'atelier recommande d'utiliser l'expertise du Cameroun pour animer les deux premières sessions d'homologation organisées pendant cette période de transition du CPAC.
- L'atelier recommande la formation de quelques membres du CPAC par le CSP.
- Du fait des besoins de confidentialité des données des dossiers d'homologation et d'intégrité des membres du CPAC, l'atelier recommande l'assermentation des experts du CPAC auprès de la Cour de Justice de la CEMAC.
- L'atelier recommande une communication sur la mise en place de ce nouveau procédé d'homologation au moins 06 mois avant la date d'entrée en vigueur, auprès de toutes les parties concernées.
- L'atelier recommande la validation par le CPAC des homologations existantes dans la zone CEMAC ; pour une période équivalente à la validation actuelle ;
- L'atelier recommande qu'une proposition tarifaire soit étudiée sur la base des coûts réels inhérents à la procédure d'homologation commune du CPAC, qui sera entérinée par consensus des différentes parties ;
- Les essais se doivent d'être conduits par des institutions référencées par le CPAC ;
- Les protocoles d'essais seront conclus entre ces institutions référencées et la firme en fonction du type d'expérimentation, le CPAC se réservant le droit du contrôle du bon déroulement de ces essais.

Fait à Douala, le 23 avril 2009

Par Bénédicte NGOU
Secrétaire

Discours de bienvenue du président CROPLIFE Cameroun, M Henri FOSSO



M. Henri FOSSO,
Président CropLife
Cameroun

- Monsieur le Conseiller Représentant de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural empêché,
- Monsieur le Président de CropLife Afrique et Moyen Orient,
- Monsieur le Président de la Division Afrique de l'Ouest et Centrale de CropLife Afrique et Moyen Orient,
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Phytosanitaire de l'Afrique Centrale représentant les pays de la CEMAC,
- Monsieur le Président du GICAM, représentant du Patronat camerounais
- Messieurs les Présidents des Associations Nationales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Membres de CropLife,
- Madame et Monsieur les Représentants de l'IFDC,
- Messieurs les Présidents Directeurs Généraux et Directeurs Généraux
- Messieurs les journalistes,
- Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

C'est un insigne honneur pour moi de prendre la parole devant vous pour vous souhaiter à tous, au nom de CropLife Cameroun, une chaleureuse bienvenue ici à Douala à l'occasion de ce HUB Meeting annuel de la Division Afrique de l'Ouest et Centrale de CropLife Afrique et Moyen Orient.

Je voudrais d'emblée exprimer toute notre gratitude à Monsieur le Conseiller Représentant de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et dont la présence effective ici aujourd'hui à Douala pour le parrainage et la présidence de ce HUB Meeting témoigne, s'il en était encore besoin, l'importance que le Cameroun accorde à la promotion

dans notre sous région d'une agriculture moderne c'est-à-dire productive, compétitive et durable.

Je voudrais ensuite remercier le Président de la Division Afrique de l'Ouest et Centrale d'avoir choisi le Cameroun et le CropLife Cameroun pour accueillir et organiser cette rencontre. C'est sans nul doute un signe de reconnaissance des efforts que nous déployons depuis 1991 date de la création de notre Association, il y a 18 ans, pour soutenir et sensibiliser la filière sur la gestion responsable des produits de protection des cultures.

Nous saluons la présence parmi nous des membres du Conseil Phytosanitaire de l'Afrique Centrale représentant les 6 pays de la CEMAC et à qui je voudrais rappeler mon mot de bienvenue du 19 mars 2002 à Yaoundé lors de l'ouverture de l'Atelier sur l'harmonisation des réglementations phytosanitaires en zone CEMAC et de la réunion annuelle des Associations Phytosanitaires Nationales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. A ce moment précis où vous allez décider des premières homologations CEMAC, nous pouvons enfin nous réjouir parce que les fruits ont tenus la promesse des fleurs.

A nos partenaires de l'IFDC et mes collègues des Associations Nationales de l'Afrique de l'ouest et Centrale, Merci d'avoir fait le déplacement de Douala pour participer à ce Hub Meeting et porter avec nous l'espoir et les encouragements de cette initiative d'intégration régionale sur le chemin de l'unité africaine en matière de protection des cultures.

Douala qui vous accueille aujourd'hui est l'une des plus charmantes villes de la côte ouest de l'Afrique. Sa chaleur est enivrante et son poisson très pimenté. Ses plaisirs sont nombreux et le temps passe très vite. Je sais que vous saurez joindre l'utile à l'agréable mais privilégier l'essentiel parce que deux jours c'est très court à Douala.

Monsieur le Conseiller, au moment de terminer mon propos, je voudrais vous prier de bien vouloir transmettre au Vice Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural nos très sincères remerciements pour son soutien qui fait de CropLife Cameroun et du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun un exemple de partenariat efficace et réussi entre l'Etat et le Privé, que nous présentons à chaque fois que l'occasion nous est donnée avec fierté.

Vive CropLife et la Coopération Africaine

Vive la CEMAC

Vive le Cameroun

Merci beaucoup pour votre aimable attention.

Mot du Secrétaire Permanent du CPAC

Séance de travail dans la Sous-Commission II



- Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,
- Messieurs les Représentants/Experts des Etats Membres de la CEMAC/CPAC ;
- Monsieur le Secrétaire Permanent du Comité Sahélien de Pesticides ;
- Messieurs les Représentants des Sociétés membres du CropLife International
- Messieurs les Représentants du Secrétariat Exécutif du CropLife Afrique et Moyen Orient ;
- Messieurs les membres du groupe technique du CropLife Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Messieurs les membres du Comité Exécutif et de l'Assemblée Générale ;
- Messieurs les Représentants des Associations Nationales du CropLife Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Mesdames et Messieurs les participants.

Permettez-moi de profiter de l'opportunité qui m'est offerte pour adresser à chacun de vous, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la Commission de la CEMAC, à celui du Président du CPAC et de tout notre Comité, la bienvenue et les souhaits de bon séjour au sein de la zone CEMAC.

De prime à bord, je remercie CropLife Afrique de l'Ouest et du Centre de m'avoir fait honneur en me donnant la possibilité de prendre la parole devant cet auguste auditoire, en ma qualité de Secrétaire Permanent du Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale. Ceci indique l'importance que CropLife international accorde à cet organisme qu'il a co-initié, avec l'appui politico-diplomatique du CPI/UA, pour la gestion commune des pesticides en zone CEMAC.



Réunion CPAC-CropLife

L'occasion me permet aussi de reconnaître le mérite de CropLife international et ses démembrements (CropLife Afrique et Moyen Orient, CropLife Afrique de l'Ouest et du Centre et CropLife Cameroun), pour avoir œuvré à la mise en place du CPAC, qui contribue à la réalisation de son objectif en Afrique Centrale, à savoir : la protection saine des végétaux pour l'accroissement de la production agricole.

CropLife International et ses démembrements cités plus haut, ont soutenue l'initiative CPAC par des actions concrètes tout au long du processus de sa création. En effet, pour parvenir à mettre les bases d'une homologation commune en zone CEMAC, ces partenaires au développement ont eu à supporter l'organisation d'au moins quatre rencontres des experts et des représentants des états de l'Afrique centrale : à Yaoundé, Dakar, Libreville, Bamako, etc. Beaucoup d'autres actions ont été menées jusqu'à ce jour et le CPAC en est reconnaissant.

Ces actions doivent se poursuivre aujourd'hui plus que par le passé, parce que, la mise en place étant presque terminé, nous devons passer à la phase de l'homologation commune de pesticides, proprement dite. Ceci pour l'une des raisons suivantes : le récent Conseil des Ministres de la CEMAC vient d'adopter la libre circulation des biens et des personnes dans toute ladite zone. Cette grande décision des gouvernements de la CEMAC, qui s'applique déjà dans certains pays de la zone CEMAC, nous contraint à accélérer le renforcement du CPAC, pour barrer la voie aux fraudeurs qui pourraient désormais avoir la tâche facile à cause de l'ouverture complète des frontières.

Les Etats membres de la CEMAC, en adoptant le CPAC et en mettant à sa disposition les moyens pour son fonctionnement, sont en train d'assumer leurs responsabilités régaliennes. La Commission de la CEMAC, à travers ses organes communautaires, assure le suivi administratif du Secrétariat permanent du CPAC.

Cette occasion me permet aussi de remercier au nom du Directeur du CPI/UA, du Président du CPAC et de tous les membres, le Vice-Premier Ministre chargé du MINADER, ici présent et ses collègues des pays membres de la CEMAC, qui viennent de nous réitérer leur

soutien, au cours de notre tournée de sensibilisation effectuée au sein des états membres.

L'Union Européenne, à travers le PIP, continue à apporter son soutien au programme de renforcement des capacités du CPAC. L'Etat d'Israël vient d'accueillir la quasi-totalité des membres du CPAC pour une formation en technique d'homologation de pesticides. D'autres partenaires au développement manifestent leur désir de contribuer au renforcement des capacités du CPAC. C'est dans ce cadre que le CPAC a été invité en Egypte pour établir une collaboration avec ce pays frère ; les secrétariats des Conventions de Stockholm et de Rotterdam, ainsi que le PNUE ont déjà été contactés.

L'équipe du CPAC, guidé par son Secrétariat permanent, qui maîtrise ce dossier pour l'avoir géré depuis le commencement en 2002, est suffisamment outillée pour répondre aux attentes des différents protagonistes. Déjà, en moins d'un an du début des activités du CPAC, cette équipe a réussi à matérialiser son existence et à produire des résultats visibles. Ceux-ci ont poussé la CEEAC à demander l'adhésion de ses pays membres, ne faisant pas partie de la zone CEMAC. Cependant, la formation des membres du CPAC reste l'impératif le plus important pour une homologation de pesticides efficiente.

Ce retour de CropLife à nos côtés, nous permet d'espérer que le processus de création du CPAC va s'accélérer. Ainsi, en cette réunion, nous trouvons une occasion indiquée pour élaborer en commun (CropLife – CPAC), une feuille de route pour la réussite de la première session d'homologation commune de pesticides du CPAC, avec la contribution du Comité Sahélien de Pesticides, de la Commission nationale d'homologation de pesticides du Cameroun et d'autres compétences ici présentes, que nous nous proposons d'organiser au cours de cette année.

Donc, cette réunion marque un nouveau départ de la coopération entre le CPAC et CropLife, que nous souhaitons intense, sincère et pérenne pour l'intérêt de nos deux institutions.

Tout en souhaitant plein succès aux travaux de cette rencontre, je vous remercie pour votre aimable patience.

Atelier sur la définition d'un plan national de gestion des pesticides au cameroun.

Rapport de mission, Kribi du 28 au 29 avril 2009.

Par Ing. Serge Pascal Liale; Chargé des TIC au CPAC

Il s'est tenu du 28 au 29 avril 2009 dans la salle des conférences de l'Hôtel ATLANTIC de Kribi, sous la supervision du Ministère de l'agriculture et du Développement Rural et l'appui financier de la FAO, l'atelier sur la définition d'un plan national de gestion des pesticides au Cameroun.

Cet atelier a connu la participation des membres du Conseil National Phytosanitaire, et des représentants des institutions et organisations suivantes :

- La FAO Siège et représentation nationale;
- La représentation de l'OMS ;
- Le projet OMS/ Fondation Bill Gates ;
- le point focal GEF MINEP ;
- Le point focal de la convention de Stockholm au MINEP ;
- Le secrétaire permanent du CPAC (Comité des Pesticides d'Afrique Centrale) ;
- Le Projet de Réorientation de la stratégie Phytosanitaire (RSP/GTZ au MINADER) ;
- Les représentants de CropLife International et CropLife Cameroun ;
- La Société Civile ;
- Les ONGs (YIF, AMADER) ;
- Les cadres et autres personnes ressources.

L'atelier avait pour objectif général de définir une stratégie de réduction de risques des pesticides sur la santé humaine et l'environnement dans le contexte d'une production agricole intensive et durable au Cameroun.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- Identifier les différents intervenants dans le secteur des pesticides et leurs rôles ;
- Mettre en place/proposer un mécanisme de coordination des différentes initiatives en matière de gestion des pesticides au Cameroun ;
- Identifier les divers projets en cours et futurs relatifs à la gestion des pesticides ;
- Faire une proposition d'un programme concerté de gestion des différentes initiatives en matière de gestion des pesticides au Cameroun.

Quatre temps forts ont caractérisé le déroulement des travaux:

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les exposés accompagnés des échanges ;
- Les travaux en groupes suivis des résolutions en plénière ;
- La détermination des différentes activités à mener.
- La désignation d'un groupe de suivi des activités des différents projets.

La cérémonie d'ouverture, présidée par le Conseiller Technique Numéro 1 au MINADER représentant le Vice Premier Ministre,



Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a été marquée par deux allocutions, à savoir :

- L'allocution du représentant de la FAO.
- Le discours du Conseiller Technique Numéro 1 au MINADER.

Au cours des travaux, huit exposés ont été présentés :

- Safeguarding pesticides use in Cameroon présenté par Chris WALLER de CropLife international ;
- Le projet OMS/ Gates Foundation par le représentant du MINSANTE;
- Le projet Prévention et destruction des pesticides obsolètes par MOHAMMED AMMATI de la FAO ;
- Les activités des principaux intervenants dans le domaine des pesticides des ministères présentées par :
 - MINEP
 - MINSANTE
 - MINADER
 - MINEPIA

La plénière a permis d'adopter le plan d'action de gestion des pesticides et l'atelier a recommandé qu'un groupe de suivi des activités soit mis en place pour la coordination des diverses activités. Ce groupe est constitué de :

- MINADER : BAKAK MARCEL PROSPER
- MINSANTE : DJABARI ABDOULAYE
- MINEP : HAMANI ANATOLE
- MINEPIA : Dr NGATCHOU ALEXANDRE
- MINRESI : Dr NYASSE SALOMON
- CROPLIFE : ARNAULD KINGUE ETAME
- FAO : MME ATANGA FELICITAS
- GEF : NANTCHOU NGOKO JUSTIN
- YIF : BALEGUEL NKOT PIERRE.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé quelques recommandations et remercié le Gouvernement Camerounais et les partenaires financiers, en l'occurrence la FAO et CROPLIFE, pour leur appui technique et financier sans lesquels cet atelier n'aurait pas eu lieu.

Discours d'ouverture du représentant du Vice Premier Ministre/MINADER



Le représentant du Vice PM/MINADER pendant son allocution

Excellence Messieurs les Ambassadeurs et chefs des institutions Internationales ;
Monsieur le Commissaire chargé des Infrastructures et du développement durable de la CEMAC
Monsieur le Directeur du Conseil Phytosanitaire internationale de l'Union Africaine ;
Monsieur le Délégué du gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
Distingués experts représentants des états membres de la CEMAC, Honorables invités ;
Mesdames et Messieurs.

Je voudrais avant toute chose présenter à l'auguste assemblée que vous formez, les excuses de S.E.M. J. KUETE, VPM, MINADRE, qui du fait des contraintes du haut niveau survenu sur son calendrier n'a pas pu honorer de sa présence les présentes assises dans le même élan je le remercie pour la confiance qu'il a bien voulu me témoigner en me désignant son représentant personnel
C'est donc pour moi un réel plaisir et un agréable devoir de m'adresser à vous ce jour, en son nom pour procéder à l'ouverture des travaux de la réunion de planification du projet du laboratoire Inter-Etats d'analyse des pesticides.

Ce faisant, l'opportunité m'est offerte à la suite de Monsieur le délégué du gouvernement auprès de la communauté Urbaine de Douala, d'adresser une chaleureuse bienvenue à toutes les personnalités et tout les experts venus d'horizons divers pour aider la CEMAC à résoudre un problème crucial qui touche à la fois la relance de son économie à la sécurité sanitaire de ses populations et à la protection de son environnement, je leur souhaite également un agréable séjour sur cette terre de paix et d'hospitalité qu'est le Cameroun.

Qu'il me soit enfin permis de présenter la gratitude du gouvernement Camerounais à l'endroit de Monsieur le Président de la commission de la CEMAC qui a bien voulu dépêcher le Commissaire Chargée des Infrastructures et du Développement Durable, pour assister et nous faire bénéficier de sa longue et riche expérience en vue de la relance de ce projet dont la pertinence n'est plus à démontrer excellences ;

Mesdames et messieurs

Le Cameroun, à l'instar des autres pays de la zone CEMAC est

un pays à vocation essentiellement rurale dont plus de 80% de la population se consacre aux activités agricoles, qui à elle seule contribue pour près du tiers à la constitution du produit intérieur brute (PIB) de nos économies prises individuellement ou dans leur ensemble

Or, depuis une décennie environ la qualité des produits agricoles est devenue un enjeu commercial majeure voire une condition essentielle d'accès au marché que ce soit à l'échelle nationale régionale ou internationales. A l'heure de la mondialisation des économies il d'agit pour chaque pays de garantir la compétitivité de ses productions afin de profiter aux mieux des opportunités qui s'offrent.

Ceci suppose une augmentation en quantité mais aussi une nette amélioration de la qualité des produits agricoles.

Du fait que l'amélioration de la production agricole est étroitement liée à l'état sanitaire des cultures, la lutte phytosanitaire par l'utilisation des pesticides joue et continuera à jouer pour longtemps encore un rôle déterminant dans l'amélioration de nos productions agricole tant en quantité qu'en qualité.

Or, aussi longtemps que les produits phytosanitaires seront utilisés pour combattre les ennemis des cultures des problèmes liés à leur bonne utilisation se poseront avec acuité, et il faudra leur proposer des solutions adéquates.

En effet, les pesticides étant des intrants d'un type particulier du fait du danger qu'ils présentent pour la santé de l'homme des animaux et l'environnement, leur détention, manipulation et usage nécessite non seulement que l'on possède certaines connaissances mais aussi qu'on prenne des précautions pour gérer les risques qui peuvent découler de leur mauvaise utilisation.

Sur ce point et malgré quelques soubresauts dans la gestion globale des pays de la CEMAC en général et du Cameroun en particulier éprouvent beaucoup de difficultés pour mobiliser cette expertise.

C'est le lieu ici, de louer l'initiative du projet de création du laboratoire Inter Etats d'analyse des pesticides de la zone CEMAC. Cette Préoccupation qui est désormais commune à tous les états plonge ses racines, il faut le dire dans une réflexion conduite dans le cadre du COLEAP en 2002 par le Conseil Phytosanitaire International de l'Union Africaine, éminents chercheurs de l'Université de Perpignan en France et Experts d'Israël, dont je salue la présence ici parmi nous.

Mesdames et Messieurs les Experts,
Eminents experts que vous êtes, vous avez j'en doute pas, parfaitement saisi la pertinence de ce laboratoire, véritable outil d'appui au contrôle phytosanitaire et j'en suis persuadé que vous saurez mettre à contribution vos expériences diverses pour sauver nos économies, et contribuer de façon significative à la protection de la santé de nos populations, de notre faune et de notre environnement.

Tout en souhaitant plein succès aux échanges que vous aurez au cours de cette rencontre, je déclare ouverts les travaux de la réunion de planification du projet du laboratoire Inter-Etats d'analyse des pesticides de la zone CEMAC.

Vive l'intégration sous régionale !

Vive la coopération internationale !

Vive le Cameroun et son très illustre Chef P. BIYA

Je vous remercie.

Discours de Son Excellence Monsieur le Commissaire du DIDD/CEMAC



Dr. ZOBA Bernard pendant son allocution

**Monsieur le Représentant du Vice Premier Ministre.
Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala ;
Mesdames et Messieurs les experts des Etats Membres de la CEMAC
Messieurs les Représentants des Institutions Sous-régionales et Internationales
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs,**

Il m'est agréable de prendre la parole ce jour, à l'occasion de l'ouverture de cet important atelier sur le projet de laboratoire sous-régional d'analyses des pesticides.

Permettez moi tout d'abord de remercier, au nom de la commission de la CEMAC, le gouvernement de la république du Cameroun d'avoir accepté d'abriter cet atelier en terre camerounaise, qui est aussi la notre.

Je voudrais ensuite souhaiter à toutes les délégations ici présentes, une cordiale bienvenue ainsi qu'un agréable séjour dans cette belle ville de Douala.

Mes remerciements vont également à l'endroit de nos partenaires qui ont toujours oeuvré aux côtés de la

CEMAC dans ses efforts de développement et d'intégration.

Monsieur le Représentant du Vice Premier Ministre ;
Mesdames et Messieurs,

Le secteur agricole de la CEMAC souffre de nombreux et graves maux notamment l'insuffisance de financements, la faible productivité et l'inexistence d'infrastructures de référence pouvant soutenir efficacement l'activité agricole.

S'agissant de l'inexistence des infrastructures des références, permettez moi, de m'appesantir particulièrement sur le domaine des pesticides

En effet, la zone CEMAC importe pour environ 22 Milliards des pesticides qui doivent être analysés avant leur mise sur le marché. Cette zone importe d'importantes quantités de denrées alimentaires nécessitant également des contrôles en laboratoires pour garantir la santé des consommateurs.

Malheureusement la zone CEMAC ne dispose pas encore de laboratoire de la qualité des produits agrochimique et de la qualité des aliments. Cela pose le problème de mise aux normes des produits agricoles et alimentaires dans notre sous-région.

Cette situation fait de la CEMAC un terrain approprié pour le déversement, par les commerçants véreux, de produits ne répondant pas aux normes de consommation ; ce qui met la zone CEMAC en position défavorable par rapport aux autres sous régions. Par ailleurs, les exportations sur le marché international du fait de l'absence des certifications

Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs.

La situation qui vient d'être décrite ne constitue pas une fatalité. Il nous fait un véritable déclic ! En ce sens la conférence des chefs d'états de la CEMAC en mettant en place la commission de la CEMAC a voulu doter la communauté d'un véritable Exécutif devant donner une impulsion nouvelle au développement économique et Social et à l'intégration de la communauté.

C'est ainsi qu'une vision a été élaborée, celle de : **« faire de la CEMAC à l'horizon 2025, un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité la solidarité et la bonne gouvernance au service du développement humain ».**

Réunion LIEAP

Le programme économique régional (PER) en cour de finalisation par le commission et destiné à faciliter l'acheminement vers cette vision à travers son axe stratégique intitulé CEMAC puissance verte » vise à faire de la CEMAC à l'horizon 2025, le verger de l'Afrique Tropicale, pourvoyeur de sécurité alimentaire et de produits d'exportation, par le biais des pôles agro industriels, agropastoraux, de pêche et d'aquaculture.

Dans cette perspective, la mise en place d'un laboratoire dédié aux contrôles et analyses des pesticides dans le secteur agricole et agroindustriel, constitue un enjeu majeur.

Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs,

La rencontre de ce jour, permettez-moi de la rappeler, concerne la mise en place du laboratoire Inter-Etats d'analyse des pesticides en Zone CEMAC.

Le projet de création ce laboratoire résulte d'une recommandation de la 19^{ème} assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI) de l'Union Africaine. Ce projet a connu un nouveau tournant avec l'avènement du comité Inter-etats des pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), bras opérationnel de la commission de la CEMAC dans ce domaine.

Ce laboratoire est d'une grande importance pour le développement du secteur de l'agriculture et pour la sécurité des populations. Sa réalisation permettre, entre autres :

- D'assurer l'analyse des résidus des produits agrochimiques dans les aliments, les eaux, les sols et les plantes ;
- De contrôler la qualité des produits agrochimiques et pharmaceutiques ;
- D'assurer la vigilance et le suivi épidémiologique ainsi que d'homologation commune des produits phytosanitaires en Afrique Centrale.

Le laboratoire garantira aux états membres de nombreux avantages, tels que la compétitivité des produits agricoles sur le marché international à travers le strict respect des normes de qualité ainsi que la protection des consommateurs.

Mesdames et Messieurs les Experts

Au cours des travaux, vous aurez à examiner les questions liées à la mise en place du laboratoire Inter-Etats d'analyse des pesticides. Il s'agira notamment de faire le point des différents laboratoires dans les Etats membre le CEMAC et de réfléchir sur les dispositions à prendre en vue de la mise en place du laboratoire communautaire.

En ma qualité de commissaire chargé des infrastructure et du développement durable, je puis vous assure de l'importance que la commission de la CEMAC attache à vos travaux. Ma présence personnelle à cette cérémonie d'ouverture ainsi que la durée des trois jours que la Commission a prévu pour ces assises en sont de témoignages suffisamment éloquentes.

En organisant cette rencontre, la commission de la CEMAC compte sur vos expertises indéniables et sur

votre détermination afin que les documents que vous examinerez soient complétés par les propositions pertinentes, répondant aux attentes de nos Etats. Pour sa part, la commission de la CEMAC ne ménagera aucun effort pour la mise en place effective de ce laboratoire.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier sincèrement nos partenaires Français et Israéliens pour le grand intérêt qu'ils accordent à ce projet et pour avoir bien voulu témoigner

de leur présence à cet atelier.

Enfin, je voudrais féliciter le Secrétaire Permanent du comité des pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), pour l'important travail abattu dans l'organisation des présentes assises. Qu'il trouve, également ici, l'expression des remerciements de la commission pour les efforts appréciables qu'il accomplit dans la mise en place effective de ce comité.

Je souhaite plein succès à cette rencontre et vous remercie de votre aimable attention.

Vive l'intégration sous-régionale
Vive la coopération internationale.



Photo de l'assistance

Mot de bienvenue du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala



Monsieur Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala

Excellence Monsieur le Vice premier Ministre,
Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
Excellence monsieur le Commissaire aux
Infrastructures et du Développement Durable de la
Commission de la CEMAC
Excellence Messieurs les Ambassadeurs
Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral
Mesdames et Messieurs les Représentants des
Ministres
Monsieur le Préfet du Département du Wouri
Monsieur le Secrétaire Permanent du Comité des
Pesticides d'Afrique Centrale
Distingués invités

Mesdames et Messieurs

J'ai l'agréable devoir de vous dire combien je suis des plus honoré de vous présenter les souhaits de bienvenue, et d'un agréable séjour dans la ville de douala.

Je voudrais également vous exprimer, en mon compte propre, ainsi qu'en ceux de l'exécutif communautaire et de l'ensemble des populations de la ville de douala, le grand honneur que vous m'offrez, de prendre la parole à l'occasion de l'ouverture des travaux du comité inter états de pesticides d'Afrique centrale, consacrés à la planification de la mise en place d'un laboratoire inter états d'analyse de pesticides et, de contrôles de qualité de la production agricole en Afrique centrale.

Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre,
Excellence Monsieur le Commissaire aux
Infrastructures et du Développement Durable
Excellence Messieurs les Ambassadeurs
Excellences les Représentants des Ministres
Mesdames et Messieurs

Je relève pour m'en féliciter que le thème de vos travaux sous tendu par le projet novateur qui est envisagée, s'inscrit au cœur de la problématique actuelle d'une agriculture durable qui demeure au centre des préoccupations majeures de l'ensemble des acteurs du secteur Agricole.

Cette agriculture durable et émergente qui s'oppose à l'agriculture productiviste qui a fait connaître ses performances remarquables, mais aussi ses dangereuses limites.

Ce sont en effet les questions environnementales et de santé publique, posées par les excès de ce type d'agriculture, qui suscite depuis quelques années la demande social la plus forte au travers de l'attention particulière accordée à la gestion des nappes phréa-

tiques des eaux de surfaces, et, surtout des problèmes de santé et de qualité des aliments liées à un usage abusif des produits chimiques ainsi est-on passé en quelques années dans certaines de nos zones géographiques connaissant une agriculture de ce type, de l'image du paysan paré de toutes les vertus à celle de l'agriculteur pollueur ?

Cependant, poser le problème de la durabilité de l'agriculture dans notre sous région en particulier, dans le cadre d'une activité plus ouverte sur le marché mondiale implique toute fois de grader à l'esprit les contradictions entre les échelles d'analyse a ce titre, si aux échelles purement locales la limitation du recours aux intrants fournis par l'industrie peut sembler souhaitable au niveau global, il parait bien difficile de s'en passer ; les pratiques des agricultures durables les plus radicales n'apparaissent pas comme votre expertise éprouvée vous permet de la savoir, généralisable à l'échelle de la planète.

D'où, le recours à des modes de productions agricoles raisonnés respectueux de l'environnement, assurant des revenus satisfaisant aux acteurs du secteur, tout en garantissant un approvisionnement régulier et appropriés des marchés.

A l'aune de ce qui précède, à douala, nous comprenons parfaitement les enjeux du laboratoire Inter-Etat de contrôle des pesticides et de qualité projeté. C'est la raison pour laquelle nous soutenons de toutes nos forces cet important projet car, il devrait permettre à notre sous région, probablement la mieux dotée en ressource agricole de toute l'Afrique, d'une part, d'infléchir la vision d'un Afrique affamée que les grands concerts de solidarités contribue à accréditer et à permettre à nos dynamiques promoteurs agricoles de gagner des parts de marchés encore plus importantes dans les circuits mondiaux spécialisés.

De même devrions nous toujours garder l'esprit, qu'il y a à peine un peu plus d'un an, la vulnérabilité de nos populations urbaines en particulier, a été, à des degrés divers dans nos pays, rudement mise à l'épreuve, lors des émeutes dites de la « vie chère », consécutives notamment à la hausse continue des prix des denrées alimentaires de première nécessité. Il apparaît donc urgent d'asseoir à l'échelle de notre sous région, les bases solides d'une chaîne agricole durable et compétitive.

Dans cette perspective, le projet de laboratoire Inter-Etats de contrôle des pesticides et de la qualité, apparaît à tout point de vues complémentaire aux projets de mise à niveau des infrastructures routière et de modernisation de la gestion des marchés entre-

pris dans la ville de douala ; l'ensemble vise en effet ; à offrir à la majorité de nos concitoyens, des produits agricole de qualité, à des coûts accessibles. Mais aussi, aux opérateurs économiques concernés d'être compétitifs sur les marchés extérieurs. Principale porte d'entrée et de sortie entre autres des produits agricoles de la sous région et, par ailleurs dotée d'autres atouts



Une vue de l'assistance

non moins important, je voudrais solennellement ici affirmer que le villa de Douala serait tout à fait disposer à accueillir le laboratoire Inter-Etats d'analyse des pesticides et du contrôle de la qualité de la production agricole en Afrique Centrale, si telles est la volonté des autorités compétentes et de nos chefs d'états.

Avec l'espoir de cette belle issue il ne reste plus qu'à vous souhaiter de fructueux travaux et à vous renouveler un agréable séjour dans notre belle cité.

Je vous remercie de votre aimable bienveillante attention

CONDENSÉ DU RAPPORT DES TRAVAUX COMMISSION I

La réunion a débuté à 15 h00, avec objectif d'évoquer les aspects techniques et de faire toutes les propositions relatives à la planification du projet LIEAP: Construction, Equipement, Aménagement, Chiffage, Dispositions techniques à prendre, Autres propositions.

CONSTRUCTION

Critères privilégiés :

- Option Laboratoire destiné à l'analyse des résidus de pesticides et de formulations phytopharmaceutiques.
- Proximité de zones d'échanges commerciaux et de zones agricoles.
- Construction de bâtiments neufs, sur un terrain nu, de préférence plat, en zone constructible, d'une surface de 10 000 m² ménageant des possibilités d'extension.

L'option retenue peut impliquer le recours à des laboratoires (existants ?) jouant le rôle d'antennes, dans les autres pays de la CEMAC. La réfection éventuelle et l'aménagement de ces antennes doivent être évoqués.

Agencement des locaux, administration (385 m²), secteur qualité des formulations (70m²), secteur analyse des résidus (262 m²), locaux techniques communs (69 m²), locaux annexes (91 m²)

Forage/ château d'eau, Espaces verts, parkings, Soit un total de 877 m² (x 1,3 = 1140 m²), Aménagement des locaux, Climatisation générale Equipement des parties administratives : équipement classique de bureau, Equipement des parties " laboratoires ", Revêtement plancher, paillasses sèches et humides, hottes (6), douches de sécurité, extincteurs, meubles sous paillasses, étagères, bureaux, prises de courant et internet, téléphones, eau chaude et froide, armoires de stockage pour laboratoire et locaux réservés), ...Congélateurs (5), réfrigérateurs (5), Balances de précision (0,1 mg) et balance 0,1 g ; table anti-vibrations, Verrerie classique et spécifique ; Pipettes automatiques

Broyeurs ; mixeurs ; centrifugeuse(s) ; évaporateurs rotatifs ; lampe UV; Bac Ultrasons, ...

Appareillage spécifique analyse pesticides, Appareillages analytiques analyse des formulations, Appareillages analytiques analyse des résidus

DISPOSITIONS TECHNIQUES A PRENDRE

- Les séparations entre le laboratoire d'analyse de résidus et le laboratoire d'analyse de produits formulés est obligatoire, de même que le respect du cheminement des échantillons dans l'analyse de résidus, afin de ne pas affecter la qualité des travaux effectués,
- Pas de dispositions particulières pour les appareillages analytiques,
- Prévoir l'abri pour gaz relativement proche des pièces analytiques et d'accès aisé pour les livraisons,
- Prendre toute disposition utile pour la gestion des déchets solides et liquides, la sécurité des travailleurs et de l'environnement,
- Les normes internationales de construction des laboratoires doivent être respectées.

Autres propositions :

La surface du terrain doit permettre, à terme, une possible extension des installations du laboratoire, ce qui peut permettre une diversification des équipements et des activités. Certaines infrastructures (salle de réunion, bibliothèque, atelier, cafétéria, ...) pourront alors être mises en commun.

Des " antennes " doivent être localisées, notamment dans les autres pays de la CEMAC. Des laboratoires existant localement pourraient être aménagés dans cet objectif.

SYNTHESE DU RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION II

La commission II a démarré ses travaux à 15h20. Ces derniers portaient sur les aspects organisationnels et structurels du LIEAP.

La commission a travaillé suivant un canevas proposé par le Modérateur et qui comprenait les points suivants : Objectifs, Activités, Organigramme, Organisation et fonctionnement, Relations entre le LIEAP et les laboratoires nationaux et ou antennes, Formation, Personnel, Accréditation

Une introduction a été proposée pour le document sur caractéristiques du LIEAP

en ce temps de globalisation des échanges où la crise alimentaire frappe encore nos pays, des mesures ont été prises à chacun des niveaux pour assurer aux populations des produits agroalimentaires en quantité suffisante et surtout d'une qualité qui satisfait les exigences internationales, véritable verrou pour l'accès aux marchés.

Cette nécessaire augmentation des productions se traduit par une utilisation plus accrue des intrants agricoles parmi lesquelles les produits phytosanitaires occupent une place de choix, or cet accroissement de l'utilisation des pesticides met en danger la santé des populations et contribue de manière significative à dégrader le cadre de vie et l'environnement si des mesures ne sont pas prises pour une gestion saine. La parmi ces mesures, la mise en place d'un laboratoire d'analyse de la qualité des pesticides.

OBJECTIF GLOBAL

Le laboratoire d'analyse des pesticides a pour objectif global de contribuer de manière significative à la protection de la santé des populations et la préservation de l'environnement

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Il s'agit spécifiquement d'assurer la qualité des pesticides utilisés en agriculture et dans l'industrie par l'analyse des résidus dans les produits et la conformité des formulations.

Notamment il s'agit de :

- Assurer l'analyse des résidus des produits agrochimiques dans les aliments, les eaux, les sols et les plantes.
- Contrôler la qualité des produits agrochimiques et pharmaceutiques importés et fabriqués dans la zone CEMAC
- Fournir un appui au suivi épidémiologique en matière de toxicovigilance
- Assurer l'analyse des formulations et des spécifications techniques des produits phytosanitaires et pharmaceutiques dans le cadre de l'homologation
- Assurer la formation du personnel dans les domaines des techniques de laboratoires.

Concernant les activités du LIEAP

Les principales activités retenues sont les suivantes :

1. Assistance à l'établissement des cahiers de charges pour les analyses dans les différents milieux ;
2. Formation et recyclage du personnel dans le domaine des techniques de laboratoires ;
3. Elaboration des critères de performances (limite de quantification, évaluation de l'incertitude des mesures et expression des résultats analytiques).
4. Organisation des campagnes d'inter-calibration et d'essais inter-laboratoires ;
5. Assistance pour les audits dans les laboratoires
6. Suivi de référentielles méthodes ;
7. Travail sur les substances émergentes ;
8. Analyse des résidus de pesticides dans les aliments, eaux, sols, plantes et atmosphère.

Concernant l'organigramme, les membres de la commission après les

Suite à la page 19



Rapport final de la Réunion de Planification du LIEAP

Par M. Maurice OBAMBI

Sous l'égide de la commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) le Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), a organisé du 27 au 30 Mai 2009 à L'hôtel SAWA Douala au Cameroun, une réunion de planification sur la mise en place du projet du Laboratoire Inter-états des Pesticides et de Contrôle de la Qualité des Aliments en Afrique Centrale

La cérémonie d'ouverture était présidée par Monsieur DIKONGUE MATAM Eugène NJOH LEAH, Inspecteur Général chargé du Développement Agricole, représentant le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun (MINADER) qu'entouraient respectivement Messieurs Bernard ZOBA, Commissaire chargé des Infrastructures et du Développement Durable à la Commission de la CEMAC, Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès la Communauté Urbaine de Douala, Nazaire NKOUKA, Président du CPAC et de Benoît BOUATO Secrétaire Permanent du CPAC.

Pour la circonstance, trois allocutions ont été prononcées à savoir :

Le mot de bienvenue de Monsieur le Délégué du

Gouvernement auprès la Communauté Urbaine de Douala, le mot de remerciements du Commissaire chargé des Infrastructures et du Développement Durable de la Commission de la CEMAC et le Discours d'ouverture du représentant du Vice Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Prenant en premier la parole, DR Fritz NTONE NTONE, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, s'en est félicité du thème de la réunion qui s'inscrit à t-il dit au cœur de la problématique actuelle d'une agriculture durable, laquelle demeure au centre des préoccupations majeure de l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Dans la perspective d'asseoir à l'échelle de la sous région les bases solides d'une chaîne agricole durable et compétitive, le projet de laboratoire Inter-états vise à offrir à la majorité des citoyens des produits agricoles de qualité à des coûts accessibles, et aux opérateurs économiques concernés la possibilité d'être compétitif sur le marché extérieur.

Intervenant à son tour, le Commissaire chargé des Infrastructures et du Développement Durable à la commission CEMAC, après avoir remercié le gouvernement Camerounais pour avoir accepté d'abriter la réunion, et les différents partenaires qui ont toujours œuvré aux côtés de la CEMAC dans ses efforts de développement et d'intégration, a signifié que la zone



De gauche à droite : Mmes PAULINA (Israël), NELOUMTA (Tchad), NSA ALLOGO (Gabon), Mr. MOSHE BEN (Israel)

CEMAC ne disposant pas encore de laboratoire de contrôle de la qualité des produits agrochimiques et des aliments, était un terrain approprié pour le déversement par les commerçants véreux de produits ne répondant pas aux normes de consommations, mettant ainsi la zone en position défavorable par rapport aux autres sous région. Dr Bernard ZOBA a enfin relevé l'importance que revêt ce laboratoire, car il garantira aux états membres de nombreux avantages tels-que la compétitivité de produits agricoles sur le marché international à travers le strict respect des normes de qualités, ainsi que la protection des consommateurs.

Pour sa part enfin, le représentant du Vice Premier Ministre a fait remarquer que la qualité des produits agricoles est devenue depuis une décennie un enjeu commercial majeur, voire une condition essentielle d'accès au marché que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou internationale. C'est ainsi qu'après avoir loué l'initiative du projet de création du laboratoire Inter-état des pesticides, Mr DIKONGUE MATAM a signalé que ce laboratoire était un véritable outil d'appui au contrôle phytosanitaire et contribuerait sans équivoque et de façon significative à la protection de la santé de la population, la protection de la faune et de l'environnement dans la zone CEMAC.

C'est après avoir souhaité plein succès aux échanges fructueux au cours de la rencontre, il a déclaré l'ouverture des travaux de la réunion.

Après la cérémonie d'ouverture, les experts ont mis en place un bureau des travaux composé ainsi qu'il suit :

- Président : MBOROHOU Jean Benoit (RCA, pays assurant la présidence en exercice de la CEMAC)
- Rapporteur : Mr OBAMBI Maurice (Congo)

- Rapporteur adjoint : Mme NSA ALLOGHO Suzanne (Gabon)
- Modérateur : Mr Jeannot MINLA'A MFOU'OU (Cameroun)

Sous la conduite du bureau ainsi composé, les participants ont abordé l'examen des différents points inscrits au calendrier de la réunion.

1- PRESENTATION DE L'ETAT DES LIEUX DES LABORATOIRES DES PAYS DE LA CEMAC

L'état des lieux de ces laboratoires a été présenté respectivement par messieurs :

YASSE Salomon du Cameroun, OBAMBI Maurice du Congo, Mme NSA ALLOGHO du Gabon, Mr MBOROHOU de la RCA et Mme OKALA née NELOUMTA du Tchad ; le représentant de la Guinée équatoriale retardé par le voyage n'a pu intervenir.

A la suite de toutes ces présentations et après de fructueux débats, les participants ont relevé que plusieurs difficultés ou contraintes ne favorisent pas le bon fonctionnement de ces laboratoires notamment :

- La non accréditation de ces laboratoires nationaux ;
- Le cout élevé des équipements et matériels ;
- Le cout élevé de la maintenance des équipements et infrastructures ;
- La nécessité de disposer d'un personnel suffisamment formé
- Le délai prolongé dans l'attente des résultats des analyses lorsque les échantillons sont envoyés à l'étranger ;
- La détérioration des échantillons pendant de long processus d'expédition

En considération de ce qui précède, les participants ont convenu de la nécessité, l'importance et le besoin réel pour la sous-région de disposer d'un laboratoire inter-états d'analyse de pesticides digne, accrédité et compétitif.



Sous Commission II Organisation et structure du LIEAP

Réunion LIEAP

2-PRESENTATION DU PROJET LIEAP

Le projet LIEAP présenté par le Prof. BAHAMA du CPI/UA et Dr Daniel FOTIO de l'IRAD a été adopté avec quelques amendements

3- ETUDE CONSEILS CONSTRUCTION DES LOCAUX

Présenté par le Prof. COOPER

4- AMENAGEMENT FONCTIONNEMENT PROCES-SUS D'ACCREDITATION

Présenté par le Dr NJOMGANG

5- EQUIPEMENT DU LABORATOIRE

Présenté par Mr BEN- Simon MOSHE des Etablissement ELDAN d'Israel

6-SPECIFICITE DU PERSONNEL- FORMATION ET RECYCLAGE DU PERSONNEL

par Dr Paulina GOLDSHALG du laboratoire d'analyse de pesticides d'Israel.

7- AVANTAGES ECONOMIQUE DU LIEAP

par Dr Daniel FOTIO.

A la fin de la présentation de ces différents exposés, les participants ont été repartis en deux commissions techniques pour les travaux en atelier. Il s'est agit des commissions suivantes :

COMMISSION I : Construction aménagement, équipement et chiffrage

COMMISSION II : aspects organisationnel et fonctionnel du LIEAP

A l'issue des travaux en commission et la restitution des résultats la plénière a adoptée ce qui suit :

- 1- Le laboratoire de référence en projet sera destiné à l'analyse des résidus des pesticides et de formulation phytopharmaceutiques
- 2- Le laboratoire sera logé dans des bâtiments neufs



De gauche à droite: Dr. ZOBA Bernard, Mr. BOUATO, Mr. OBAMA Isaïas

sur un terrain nu dans un périmètre devant à terme permettre une possible extension des installations et une diversification des équipements et des activités

- 3- Des antennes seront localisées dans les autres pays membres de la CEMAC et les laboratoires existant pourront être aménagés
- 4- Le LIEAP aura pour objectif principal de contribuer de manière significative à la protection de la santé des populations et la préservation de l'environnement ;
- 5- S'agissant des activités, de l'organigramme, des relations entre LIEAP et les antennes nationales, de la formation du personnel et de l'accréditation, la plénière les ont adopté tel que présenté par les commissions.

RECOMMANDATIONS

Trois recommandations fondamentales ont été formulées

- 1) La réalisation par la CEMAC dans les délais raisonnables d'une étude de faisabilité sur la mise en place du LIEAP
- 2) Un local additionnel au point d'entrée des produits en provenance ou en partance du pays d'installation du laboratoire devrait être construit
- 3) La superficie réservée aux installations devrait être augmenté dans l'optique par exemple de construire des locaux d'habitation pour le personnel du laboratoire



Sous Commission I. Construction, aménagement et équipement, chiffrage

Etat des lieux des laboratoires dans les pays de la CEMAC

CAMEROUN

-Cadre juridique : normalisation & réglementation

- Janvier 1995 : signature des accords de Marrakech par le Cameroun qui, par ce fait, devenait membre de l'OMC et ouvrait son économie à la mondialisation.
- 5 août 1996 : adoption de la loi 96/11 relative à la normalisation à l'Assemblée nationale
- 09 décembre 1998 : décret n° 98/313 portant organisation du Ministère du Développement Industriel et Commercial et création en son sein d'une cellule de la normalisation et de la qualité

- Normalisation

- Élaboration des normes en respect avec le Guide ISO/CEI 59
- Plus de 250 normes ont été élaborées dont plus de la moitié concerne le secteur agroalimentaire

- Système qualité

Il repose essentiellement sur les laboratoires

II- Les principaux laboratoires du Cameroun

1. Centre Pasteur du Cameroun (CPC), Yaoundé
2. Laboratoire interne de la Direction des Mines et de la Géologie, Yaoundé
3. Hydrocarbures Analyses Contrôles (HYDRAC), filiale de la SNH, Douala
4. Société Générale de Surveillance (SGS) des importations et des exportations, Douala
5. Laboratoire régional de lutte biologique et de microbiologie appliquée, IRAD-Nkolbisson, Yaoundé
6. Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP), Njombé
7. Laboratoire d'analyse des Sols, Plantes, Engrais et Eaux (LASPEE), IRAD-Nkolbisson, Yaoundé

Missions du LASPEE : Laboratoire à caractère sous régional

- Compléter les études de terrain concernant l'inventaire et l'évaluation des ressources en sol, en collaboration avec le réseau de laboratoires du Programme Sols, Eaux et Atmosphère de l'IRAD ;
- Résoudre les problèmes agronomiques et hydrologiques liés à l'environnement et à la qualité des engrais ;
- Fournir des résultats fiables en ce qui concerne les résidus de pesticides et accompagner les producteurs dans le processus d'adoption d'une agriculture raisonnée ;
- Soutenir les activités de recherche dans la zone CEMAC.

CENTRAFRIQUE

Les structures disposant des laboratoires ou pouvant appuyer les travaux d'analyse des résidus ou autres évaluations des pesticides en RCA sont :

Ministère de l'agriculture

Laboratoires des services de protection des végétaux

- Les laboratoires du Centre Ex ORSTOM à Bangui

Laboratoires de l'institut centrafricain de recherche agronomiques

- Le laboratoire de Centre de BOUKOKO (à réhabiliter) mis en place du temps colonial et à l'époque de sa création le Laboratoire était de portée régionale
- Minéralogie et Chimie du sol et Alimentation minérale des plantes
- Biochimie
- Laboratoire du Bureau National d'Analyse Sols (à réhabiliter)
- Laboratoire du Service National Semencier de BAM-BARI (à réhabiliter)
- Laboratoire d'analyse clinique vétérinaire (à réhabiliter) analyse bactériologique.

Autres Structures

Ministère de l'enseignement Supérieur (Université)

- Laboratoire d'analyse de l'eau de l'Université de Bangui,

Ministère de la sante

- Laboratoire National de clinique médicale,

Autres Institutions Spécialisées

- Laboratoire de l'Institut Pasteur (microbiologie).

Suite de la page 15

débats approfondis et soutenus ont consensuellement reconnu la complexité de l'organigramme présenté.

Les points débattus portaient sur :

La tutelle du LIEAP, Les différents départements, Le rôle et la place de la CEMAC et du CPAC dans ledit organigramme, L'éventuelle mise en place d'un comité scientifique.

LES RECOMMANDATIONS.

Les états de lieux présentés par les experts des états membres ont révélé l'absence d'un laboratoire de référence dans la sous région.

Pour ce faire, la mise en place du LIEAP reste une nécessité pour la région.

En considération des points débattus, la commission a formulé les recommandations ci-après à l'endroit de la commission de la CEMAC:

1. la réalisation, dans les délais raisonnables, d'une étude de faisabilité sur la mise en place du LIEAP.
2. L'identification et définition des mécanismes d'établissements des liens qui doivent exister entre le LIEAP et les antennes nationales.
3. La formation du personnel avec l'appui des partenaires

Etat des lieux des laboratoires dans les pays de la CEMAC

CONGO

Introduction

Les différents laboratoires présents sur le territoire de la République du Congo, intègrent diverses activités et sont tous affiliés soit directement au secteur public d'Etat soit au secteur privé. Pour la plupart, leurs actions sont orientées au système national de santé publique au sein duquel d'ailleurs, se trouve le plus grand laboratoire du pays, dénommé « Laboratoire National de Santé Publique ». C'est ainsi qu'on retrouve :

Secteur Public :

Ministère de la Santé :

- Laboratoire National de la santé Publique

Anciennement appelé Institut « Louis Pasteur », le Laboratoire national de santé publique, constitue le principal Laboratoire de référence du pays.

Ministère de la Recherche Scientifique :

- Laboratoire du CERAG : C'est un laboratoire de culture des tissus spécialisé dans la production des vitro plants de manioc, igname, pomme de terre. Il s'agit d'un laboratoire très modeste, qui avait connu les méfaits des guerres que le pays a traversé. Il y manque beaucoup d'équipements et matériels.
- Laboratoire du CRAL : Ce laboratoire jadis, réputé au niveau international par ses résultats sur l'amélioration des sols, l'amélioration génétique des plantes, etc... a été pillée pendant les guerres et est en phase de réfection.
- Laboratoire vétérinaire scientifique du CRVZ : Etait destiné à la recherche vétérinaire et zootechnique, mais aujourd'hui totalement presque paralysé par manque de financements.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

- Laboratoire de biotechnologie : C'est un petit laboratoire destiné à la production des vitro plants de manioc. Actuellement il connaît de grands problèmes de financements et d'équipements.
- Laboratoire du CNES : Laboratoire destiné à l'étude des sols mais a été totalement pillé pendant les événements et qui a d'énormes difficultés pour redémarrer.

Ministère de l'Enseignement Supérieur

- Faculté des Sciences de l'Université Marien NGOUABI
- Laboratoire de biologie et physiologie végétale ;
- laboratoire biologie et physiologie animale ;
- laboratoire de chimie – Physique ;
- laboratoire de recherche en alimentation et nutrition.



Tous ces laboratoires ont été sévèrement endommagés pendant les guerres, même si leurs activités ont timidement repris dans l'ensemble. A ce niveau aussi ce sont les mêmes problèmes de déficit en équipements et matériels et insuffisance des financements

II- Secteur privée :

Ici, il s'agit des laboratoires destinés surtout à l'appui au secteur de santé publique, parmi lesquels on peut citer :

- Laboratoire BIOQUICK,
- Laboratoire COGEMO,
- Laboratoire SHENELL,
- Laboratoire Islamique, et bien d'autres dissimilés dans les différentes zones urbaines du pays.

GABON

Présentation du Laboratoire contrôle qualité de la direction générale de la concurrence et de la consommation

Affiliation et missions :

- Opérationnel depuis 1993, le laboratoire contrôle qualité est l'outil officiel de contrôle et d'analyses des produits et denrées alimentaires au Gabon.
- Il est placé sous la tutelle de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation du Ministère de l'Economie, du Budget, des Finances et de la Programmation des Investissements, chargé de la Privatisation

Ses principales missions :

- Réaliser des analyses, des expertises, des contre-expertises, des essais sur la qualité et la sécurité des produits, en collaboration avec les organismes et services compétents en la matière ;
- Réaliser les contrôles de la qualité et de la sécurité des installations industrielles et commerciales ;
- Participer à l'élaboration de la réglementation.
- Loin d'être un laboratoire de police, le laboratoire Contrôle Qualité a aussi pour mission d'aider les entreprises dans leur processus de fabrication.

Cadre juridique du laboratoire contrôle qualité

- L'ordonnance n°50/78 du 21/08/1978 port ant contrôle qualité des produits et denrées alimentaires et répression des fraudes ;
- Le décret n°665 port ant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation ;
- L'arrêté n°23 du 02/02/1995 réglement ant les activités du laboratoire.



Etat des lieux des laboratoires dans les pays de la CEMAC

GUINEE EQUATORIALE

"L'état des lieux des laboratoires en guinée équatoriale, s'est résumé à la présentation de la situation phytosanitaire en générale".

PREAMBULE

Au niveau national, la Guinée Equatoriale a une infrastructure en phytosanitaire nouvelle, ainsi même les rares moyens des ressources humains et des matériaux pour l'assessorat des agriculteurs capables de répondre efficacement aux problèmes causés par les plaies et maladies qui affectent les cultures végétaux. Et qui par conséquence réduisent considérablement le potentiel productif des cultures de racines (légumes et produits fruitiers nationaux) etc. La direction Générale d'Agriculture est l'organe du Ministère actuel. Qui est chargé de l'exécution de la politique du Gouvernement. Selon stipulation du Règlement officiel approuvé par la présidence de la République à la Direction Générale d'Agriculture dans son article 27, donc le fonctionnement est assuré par un Directeur Général qui attribue la loi sur le régime Juridique de l'Administration de l'Etat. Il possède aussi les fonctions suivantes :

1. Il élabore le programme du travail annuel de son centre directive, en supervisant son exécution, contrôle et évalue ses résultats.
2. Analyser sur la viabilité des Projets du Capital d'investissement dans le secteur Agricole et de Commercialisation.
3. Proposer la création des marchés nationaux et d'approvisionnement pour la commercialisation des produits agropecuaires. Veiller au bon fonctionnement et du maintien des installations de la conservation des produits agropecuaires.
4. Disposer la réalisation des inspections périodiques aux exploitations agricoles.
5. Exécuter et coordonner les activités des services périphériques du Ministère en relation avec le Secteur agricole.
6. Appliquer les politiques approuvées par le Ministère.
7. Promouvoir la détection et l'éradication des plaies et maladies végétales ainsi que l'inspection et l'expédition des Certificats phytosanitaires ou Pathologiques etc. Ainsi comme d'autres attributs qui lui confère le Ministre ou le Secrétaire Général.

La Direction Générale d'Agriculture pour l'exercice de son contenu, est organisée de la façon suivante :

La section de protection phytosanitaire, Investigation et Laboratoire qui a la fonction de réaliser des inspections phytosanitaires des produits d'origine Végétale. Ainsi comme l'exécution des Certificats phytosanitaires. Cette section est composée par un Chef de Section et son Négocié. y inclus aussi un Responsable phytosanitaire au niveau de la Région continentale. La section compte aussi avec



d'autres fonctions venant de la Direction Générale à partir du Département Tuteur.

En effet, cette Direction Générale d'Agriculture a travers la section de protection phytosanitaire du Ministère d'Agriculture et des Forêts, conscients de leur responsabilités à garantir l'autosuffisance et sécuriser la qualité alimentaire.

6. JUSTIFICATION

Lamentablement, dans la République de Guinée Equatoriale, les agriculteurs ne possèdent pas des moyens suffisants n'y la connaissance complète et actualisée pour résoudre les problèmes des plaies au niveau national. Pourtant, il est nécessaire d'établir et fournir des services phytosanitaires ainsi que des mesures de protections rurales. Afin de contre-arrêter les effets causés par les plaies et maladies végétales. Aussi comme la formation et la Capacitation des techniciens et producteurs agricoles dans le Secteur de protection des plantes. Y compris, autres activités connexes qui permettent le développement du secteur phytosanitaire au niveau du pays.

7. RESUMÉ

La problématique des plaies et des maladies dans l'Agriculture en Guinée Equatoriale est un fléau qui exige une soigneuse amélioration. Beaucoup sont les éléments qui interviennent pour qu'un seul élément puis dédommage les cultures. Les plantes sont liées à une grande quantité d'influence causées par les éléments qui constituent un système de production.

A partir de ce point de vue, lors que une plaie présente un problème, il doit être considéré comme une cause importante des facteurs qui peuvent agir seul ou combiné. Pourtant, il est nécessaire avant d'apprendre certaines mesures précipites. Ainsi, il est conseillé de réaliser un bon diagnostic du Secteur qui nous permettrait d'établir une stratégie pour maîtriser le problème.

Il existe en Guinée Equatoriale une série d'organismes qui affectent les cultures. Pour cette raison, il est nécessaire d'appliquer un bon système de pilotage de manière à réduire les dépenses des agriculteurs.

Les rapports sur les études réalisées par les techniciens Nationaux et Internationaux de l'Institut International des produits Tropicaux d'Afrique (IITA) et du Fond des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation (FAO), fait référence à une liste des plaies qui nuisent aux différentes cultures. A cela s'ajoute ceux détectées par les Consultants.

Le but de cette recherche, est la normalisation d'une organisation à la recherche d'une solution aux problématiques présentes. Ainsi, on pense renforcer la capacité technique du pays dans le pilotage intégral des plaies qui affectent les principales cultures à travers une analyse détaillée de la situation présente et la capacitation des techniciens et Agriculteurs.

Etat des lieux des laboratoires dans les pays de la CEMAC

TCHAD

Introduction

Au Tchad la gestion des produits chimiques implique la participation de plusieurs acteurs du domaine public et privé, mais également du secteur de la recherche, des ONG, de la société civile et des syndicats.

La politique gouvernementale axée sur la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques est mise en œuvre à travers un certain nombre de départements ministériels.

Ces institutions sont composées de plusieurs directions techniques au sein desquelles l'on trouve de l'expertise et des qualifications très variées. Cependant, le nombre des personnes hautement qualifiées dans les domaines des produits chimiques est faible vu l'étendue du territoire et la complexité du problème.

Aussi la dotation de ces différents ministères en matériels et équipements de laboratoire, ainsi que le renforcement des capacités par la formation des agents est indispensable pour garantir une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en général et des pesticides en particulier.

I- Aperçu sur les laboratoires

Au Tchad, il existe plusieurs laboratoires publics et privés parmi lesquels le Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (LRVZ) et le Laboratoire d'Analyse des Sols, Eaux et Plantes (LASEP).

Mis à part ces deux laboratoires (LRVZ) et le LASEP, le Tchad ne dispose pas des laboratoires exploitables pour la gestion et le contrôle sanitaire des produits agricoles. En dehors de ceux-ci, les autres disposent des équipements qui ne permettent d'effectuer que quelques opérations de contrôle (identification des maladies et des ravageurs, contrôle sanitaire des semences : cas du laboratoire de la Direction de la Protection des Végétaux et du conditionnement).

Le problème réel est le manque des moyens financiers qui ne permet pas à ces laboratoires d'avoir des consommables nécessaires pour les différentes opérations. Pour cela, la plupart des laboratoires ne fonctionnent en fait en deçà de leur capacité. Certains matériels sont vétustés et personnel technique pour la plupart à besoin de formation et de recyclage.

En matière de contrôle et d'analyse des résidus des pesticides, le Tchad ne dispose d'aucun laboratoire à cet effet. Mais il est à noter que un laboratoire de contrôle de qualité des aliments est déjà en construction à N'Djaména.

En dehors des aspects institutionnels, il existe au niveau site pétrolier de Komé 5 deux (2) incinérateurs de déchets dont un à très haute température susceptible d'être utilisé pour incinérer/détruire les pesticides obsolètes

La plupart des institutions concernées par la gestion des



produits chimiques ne disposent pas des laboratoires d'analyse pour la prévention des risques de contamination et/ou d'intoxication par les pesticides.

II- Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique (Lrvz)

Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques a été créé en 1949 et commencé à fonctionner en 1952. Au début, sa gestion a été confiée à l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (IEMVT, actuel CIRAD-EMVT). Il avait pour mission l'amélioration de la santé et des productions animales et visait à répondre aux besoins zoosanitaires de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). En 1985, le laboratoire a été remis à l'Etat tchadien ; il a été érigé en un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Il est doté de l'autonomie financière et est sous tutelle du Ministère de l'Elevage.

2.1. Missions du Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques

- Entreprendre et poursuivre des recherches scientifiques et techniques nécessaires à la conservation, au développement et l'amélioration du cheptel national ;
- Produire des vaccins pour assurer la prévention des maladies du bétail ;
- Réaliser des analyses de prélèvements divers aux fins de poser des diagnostics ;
- Participer à l'enseignement dans les établissements techniques et scientifiques, de formation professionnelle ;
- Participer au contrôle et aux analyses touchant le domaine de la santé publique.

2.2. Principaux problèmes

Auparavant, la production des vaccins contre la peste bovine assurait la survie du LRVZ par ces recettes régulières jusqu'en 2004. Mais après cette année, la production des vaccins a dû être arrêtée et ceci a entraîné la perte du pilier économique primordial de cette institution.

Notons aussi la vétusté de certains équipements de ce laboratoire et les difficultés à suivre le développement rapide des nouvelles technologies d'information et de communication. Les systèmes de communication sont peu fiables, les débits faibles et les coûts sont exorbitants. Il faut ajouter à cela les coûts particulièrement élevés de l'énergie. Pour combler ce déficit d'énergie, un groupe est acquis à cet effet. Cette situation à laquelle est confronté le LRVZ donne peu de motivation aux chercheurs.

III- Le Laboratoire d'analyse des sols, eaux et plantes (LASEP)

Le Laboratoire d'Analyse des Sols, Eaux et Plantes (LASEP) est créé en 1989 et fonctionnel à partir de 1991 avec le



Etat des lieux des laboratoires dans les pays de la CEMAC



projet de Réhabilitation du Secteur Agricole. C'est un laboratoire de l'Institut Tchadien pour la Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) et sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

3.1. Missions du laboratoire d'analyse des sols, eaux et plantes

- Réaliser des analyses d'échantillons des sols (texture), eaux (métaux lourds tels que Plomb, Cuivre...) et plantes (N, P, taux de cendre ...);
- Contrôler la qualité des engrais (N-P-K-S, Bore);
- Donner un diagnostic sur les problèmes tels que : baisse de fertilité, salinisation des eaux d'irrigation...;
- Faire des tests de germination ;
- Faire des analyses physico-chimiques et biologiques pour déterminer la qualité nutritionnelle de la spiruline

3.2. Infrastructures

Le LASEP dispose de

- deux (2) salles d'analyses ;
- Trois petites salles reparties comme suit :
- Une (1) salle de spectrophotomètre d'absorption atomique
 - Une (1) salle pour la technologie alimentaire
 - Un (1) magasin de stockage des réactifs ;
- Deux bureaux

3.3. Personnel

Le LASEP dispose d'un effectif de sept (7) agents dont 5 chercheurs, une (1) technicienne et un stagiaire en technologie alimentaire et nutrition.

IV- Le Centre de contrôle de qualité des denrées Alimentaires (CECOQDA)

Dans le cadre du Projet d'Appui aux Systèmes d'Elevage Pastorale (PASEP), le Ministère de l'Elevage a décidé de la mise en place d'une Unité de Contrôle et de Certification des Denrées d'origine Animales (UCACDA). Cette structure a pour objectifs le contrôle de qualité et la certification de la viande, afin de permettre aux exportateurs de la viande de présenter une viande de bonne qualité et respectant les normes d'hygiène alimentaire.

Compte tenu du fait que le Tchad ne dispose pas d'un laboratoire de contrôle de qualité, l'idée de mettre en place un centre qui aura une dimension multisectorielle et pluridisciplinaire à la place de cette unité de contrôle a été émise par l'actuel Responsable dudit centre Mme Ndougoua Louise, Microbiologiste. A la suite de plusieurs rencontres, un comité ad hoc de réflexion sur la mise en place de ce centre a été créé par un arrêté du Ministre de l'Elevage. Ce comité est constitué de 21 membres relevant des différents Ministères ; il s'agit du :

- Ministère de l'Elevage et des ressources Animales ;
- Ministère de l'Agriculture ;



- Ministère de l'Environnement, de l'eau et des Ressources Halieutiques
- Ministère de la Santé Publique ;
- Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle;
- ADC (Association pour la Défense des Droits de Consommateurs).

Le Laboratoire nommé Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires (CECOQDA) est déjà en construction. Il est créé par un arrêté du Ministère de l'Elevage.

Les travaux de construction sont avancés et prendront fin en mi-2010. C'est un laboratoire de référence qui a des ambitions sous-régionales. Le financement de la construction de ce laboratoire est assuré à 100% par l'Etat Tchadien sur le revenu pétrolier. Les équipements sont en partie financés par l'Union Européenne (UE) et la Banque Africain de Développement (BAD). Un sous comité de suivi des travaux de la mise en place de ce laboratoire composé de neufs (9) personnes a été créé pour rendre compte de l'évolution des travaux aux comités ad hoc.

Ces missions sont :

- Faire le contrôle des qualités des denrées à la consommation tant humaine et animale ;
- Faire des analyses microbiologique, physico-chimique et toxicologique ;
- Faire les analyses des eaux, des médicaments, etc...
- Une loi est en cours d'adoption pour donner audit Centre ses prérogatives juridiques en vue d'assumer ses tâches pluridisciplinaires et multisectorielles.

V- Le CENTRE NATIONAL DE NUTRITION ET DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE (CNNTA)

Le centre est créé en 1963 et placé sous la tutelle du Commissariat Général du Plan avec pour mission la coordination, le contrôle et la recherche dans les domaines de l'alimentation, de la nutrition et de la technologie alimentaire. Il a été transféré au Ministère de la Santé Publique en 1982 et réduit en un simple service technique d'exécution pour pallier aux urgences alimentaires et nutritionnelles. Il a son siège à N'Djaména sous la Direction Générale des Activités Sanitaires.

CONCLUSION

Pour assurer une bonne gestion des Produits chimiques d'une manière générale et des pesticides en particulier au Tchad, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités humaines, technique et financière, le renouvellement des matériels et équipements des structures fonctionnelles. Aussi, il faut la mise en place d'un réseau de communication performant et fiable pour permettre aux chercheurs d'être à jour dans le domaine de la recherche au niveau sous-régional et international.



La bonne utilisation des pesticides peut produire des resultats pareils

Réalisation : Perrier 99 59 83 38

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC et l'encadrement technique du CPI.



Union Africaine / Conseil
Phytosanitaire Interafricain